



# PROGRAMME

## de FÉVRIER

### à la Maison de la Ville

#### RÉUNIONS BUDGET 2016

Présentation des orientations du budget 2016

- **Mardi 2 février 2016 - 18h30**  
Maison de la Ville
- **Mercredi 3 février 2016 - 18h30**  
Centre des rencontres - salle 1



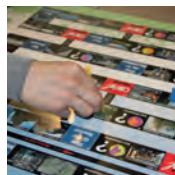
#### CINÉ DÉBAT

**Vendredi 5 février 2016 - 14h**

Projection du film français « Qu'est ce qu'on a fait au bon dieu ? » Suivi d'un débat-échanges avec les lycéens de Jules Uhr

Claude et Marie Verneuil, issus de la grande bourgeoisie catholique sont des parents plutôt "vieille France". Mais ils se sont toujours obligés à faire preuve d'ouverture d'esprit...Les pilules furent cependant bien difficiles à avaler quand leurs filles épousent un musulman, un juif et un chinois. »

**Sur inscription.**



#### JEU DE SOCIÉTÉ ÉCO-CITOYEN

**Samedi 13 février 2016 - 10h**

Petits et grands, venez vous amuser et découvrir Creil à travers un jeu de société 100% creillois. **Sur inscription**

**Gratuit**



**C'est maintenant !**  
[www.creil.fr](http://www.creil.fr)

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# ATELIER

**Samedi 27 février 2016 - 9h30h**

Apprenez à formuler et fabriquer vos produits d'entretiens ménagers écologiques et économiques : connaissance et choix des ingrédients, différents types de formules, comment les parfumer. Passez à la pratique avec la réalisation de vos produits.

**Sur inscription (places limitées)**

# EXPOSITION

**Du 1<sup>er</sup> au 17 février 2016**

**1** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République défend énergiquement la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

**3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'existence de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le cadre de l'ordre républicain.

**5** La République assure dans ses établissements scolaires le respect de chacun de ses principes.

## CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour former leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8** La laïcité permet l'existence de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École, en vertu du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le respect de toutes les religions et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves les valeurs de la laïcité, ainsi que des valeurs fondamentales de la République. Ils veillent à leur réalisation dans le cadre scolaire. Ils travaillent à partir de pratiques éducatives et de la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les personnels ont un devoir de stricte neutralité. Ils ne peuvent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

**12** Les enseignements sont laïques. Ils ne garantissent pas l'adhésion la plus adéquate possible à la diversité des valeurs du monde, ainsi qu'à l'identité et à la précision des savoirs, selon ce qui est prévu par le questionnaire scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des élèves doivent, en premier lieu, être celles de la République. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

**15** Pour leurs relations de droit civil, les élèves sont considérés à toute épreuve comme des citoyens.

**Exposition sur la laïcité présentée et commentée par les lycéens de Jules Uhry le vendredi 5 février 2016 à 14h.**



## Collecte de bouchons et piles usagées

N'oubliez pas d'apporter vos bouchons en plastique et vos piles usagées dans les collecteurs de la Maison de la Ville.

## Informations pratiques et inscriptions

Maison de la Ville éco-citoyenne, Place Saint-Médard  
03 44 29 52 38 – mission.ecocitoyenne@mairie-creil.fr  
Horaires d'ouverture :  
Mardi 13h30-18h / Samedi 9h30-12h  
Mercredi à vendredi 9h30-12h30 et 13h30-18h